



Paris, le 3 novembre 2016

Communiqué de presse

Installation d'un groupe de travail sur la prise en charge des victimes d'accidents collectifs

Juliette MÉADEL, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, a installé ce jeudi 3 novembre 2016 un groupe de travail chargé de formuler des propositions d'amélioration pour l'aide aux victimes d'accidents collectifs et de rénover le guide méthodologique publié en 2004. A l'issue de 5 rencontres, ce groupe de travail rendra ses conclusions en février 2017.

La survenance d'accidents collectifs d'ampleur ces dernières années a mis en évidence la nécessité d'une articulation accrue des services de l'État pour améliorer la prise en compte des besoins des victimes. Les enseignements tirés à la suite de plusieurs retours d'expérience et comités de suivi conduisent à adapter les dispositions permettant d'assurer le respect des droits des victimes et à faire évoluer les dispositifs d'accueil, d'information et d'accompagnement, dans l'urgence et dans la durée, des victimes.

Réunissant les ministères concernés (*Affaires étrangères ; Santé ; Justice ; Intérieur ; Transports*), des magistrats, des auxiliaires de justice, des responsables de services de l'État, des associations de victimes et d'aide aux victimes, des assureurs, des avocats, ainsi que des spécialistes de la gestion de crise, ce groupe de travail remettra les conclusions de ses travaux en mars 2017.

Il interviendra en ce qui concerne :

1. **La définition et la typologie des différents types d'accidents collectifs ;**
2. **La gestion opérationnelle de l'événement ;**
3. **Les dispositifs de prise en charge des victimes dans la durée ;**
4. **L'indemnisation des victimes ;**
5. **L'amélioration des dispositifs existants.**

Ce groupe de travail sera en particulier chargé de formuler des recommandations pour rénover le guide méthodologique dédié à la prise en charge des victimes d'accidents collectifs publié en 2004 par le ministère de la Justice.

Le site pour les victimes de terrorisme (guide-victimes.gouv.fr), lancé par le secrétariat d'État chargé de l'Aide aux victimes, sera étendu aux victimes d'accidents collectifs.

Lors de l'installation de ce groupe de travail, Juliette MÉADEL a déclaré : « ***Face à l'ampleur et la violence de ces drames collectifs, nous devons améliorer les dispositifs mobilisés, dans l'urgence et dans la durée, pour mieux accompagner les victimes et proposer un modèle d'intervention permettant une coordination plus efficace de tous les services publics sollicités.*** »

Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :
Anthony PORCHERON - 01 42 75 56 52 - presse.meadel@pm.gouv.fr